

PERS. 482	
DIRECTION DU PERSONNEL	
Manuel Pratique : 183	
18 février 1966	

**Objet : Classement des spécialistes de conversion du Centre de Changement de Gaz.**

Nous vous informons qu'après avis de la Commission Supérieure Nationale du Personnel, il a été décidé de classer en catégorie 6, avec effet du 1er juillet 1964, les spécialistes de conversion du Centre de Changement de Gaz répondant à la définition ci-après :

**Spécialistes de conversion du Centre de Changement de Gaz - catégorie 6 (Fonction mixte de technicité et de commandement)**

Ces agents sont chargés, au Centre de Changement de Gaz, de régler les problèmes techniques délicats posés par l'adaptation au nouveau gaz de certains appareils industriels et commerciaux et, dans des cas très délicats, d'appareils domestiques, comme indiqué ci-dessous. Ils ont à s'occuper des cas spéciaux et non codifiés tels que :

- l'utilisation de chalumeaux :
- en verrerie (fabriques de lampes et ampoules pharmaceutiques, etc.),
- dans la brasure, la soudure, le découpage,
- dans la fusion des métaux précieux (bijouteries, dentistes).

C'est ainsi, par exemple, qu'ils sont appelés à connaître le coup de main nécessaire pour obtenir la fusion des métaux précieux et à indiquer aux artisans le moyen d'adapter leur technique au nouveau gaz,

- la résolution des problèmes de répartition de température dans les biscuiteries, l'industrie textile (rebrûlage) et partout où des déformations ou ruptures dues à une mauvaise répartition des températures sont à craindre, c'est le cas des imprimeries (bains de plombs et rotatives),
- les régulations et sécurité à contrôle de flammes,
- les interventions sur des appareils domestiques présentant des cas très délicats : streaming, radiateurs à ventouses. Par ailleurs, ces agents doivent avoir des connaissances techniques suffisantes pour leur permettre d'effectuer le réglage des brûleurs et le contrôle de la combustion, sans avoir besoin de faire l'analyse des produits de combustion.

Ils doivent, en outre, avoir acquis une expérience pratique dans l'utilisation du gaz de ville et des problèmes spéciaux se rapportant à la profession de l'abonné intéressé.

Ils sont aidés dans leurs tâches par 2 ou 3 agents.